



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 22 août 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Benoit Bibeau, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Guy Lambert, conseiller
Roger Soulières, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Deux (2) personnes assistent à la séance.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-22

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant en retirant le point 4 b) :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
- 4- Correspondance pour décision
 - a) séance ordinaire du 2022-07-04
 - b) ~~Demande de raccordement à l'eau potable lot 4 484 347~~
 - c) Demande de locations de salle pour le Studio 101 de CJSO
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
- 8- Dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable
- 9- Désignation d'une représentante au comité régional culturel, CRC
- 10- Gestion des appels 911, contrat de services
- 11- Mandat pour la mission de procédures convenues dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 12- Projet Aînés actifs automne 2022
- 13- Centre de services municipaux
 - a) Travaux complémentaires à la construction de la terrasse
- 14- Autres affaires
- 15- Questions du public
- 16- Levée de la séance

ADOPTÉE

03- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-08-22

-a) séance ordinaire du 2022-07-04

Il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

04- CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-08-22

-a) Demande d'achat de terrain lot 4 800 871

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Paul Magnan, propriétaire du 3459 chemin du Chenal-du-Moine, pour l'acquisition du terrain vacant situé à proximité et portant le numéro de lot 4 800 871 appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est nouvellement propriétaire suite à une vente pour taxes en 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour fins d'équité, la municipalité procédera par appel d'offres public pour la vente de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER monsieur Magnan que la municipalité procédera par appel d'offres public pour la vente de ce terrain ;

DE MANDATER le directeur général à procéder, dès possible, à un appel d'offres public pour la vente du lot 4 800 871.

ADOPTÉE

04-08-22

-b) Demande de raccordement à l'eau potable lot 4 484 347

-c) Demande de locations de salle pour le Studio 101 de CJSO

CONSIDÉRANT QUE la station de radio locale CJSO souhaite tenir leur événement Studio 101, pour l'automne 2022 ainsi que l'hiver et le printemps 2023;

CONSIDÉRANT QU'il s'agira d'une belle visibilité pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LOUER à CJSO la grande salle communautaire les mardi 4 octobre, lundi 7 novembre, lundi 5 décembre 2022 et lundi 6 février, lundi 6 mars, lundi 3 avril, lundi 1^{er} mai et lundi 5 juin 2023 au coût de 250 \$ plus taxes, par événement incluant le ménage, le montage et démontage de la salle.

ADOPTÉE

05-08-22

05- CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

06-08-22

06- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 57 852,85 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juillet 2022 ainsi qu'un déboursé de 36 311,46 \$ pour la période comprise entre le 5 juillet 2022 et le 22 août 2022;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 5 juillet 2022 au 22 août 2022 pour un montant de 94 031,39 \$.

ADOPTÉE

07- COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des différents comités municipaux ce mois-ci.

07-08-22

08- DÉPÔT DU RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2021 en vertu de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport sur la gestion de l'eau potable 2021.

ADOPTÉE

08-08-22

09- DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL, CRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel procédera, lors de sa séance du 24 août prochain, à une nouvelle nomination des membres de son comité régional culturel (CRC);

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière nomination, madame Marie-Ève Marcoux, qui était alors coordonnatrice aux loisirs de la Ville de Saint-Ours, y avait été nommée pour représenter cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Marcoux est désormais à l'emploi de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE madame Marcoux a manifesté son intérêt pour poursuivre son mandat au sein du CRC;



No de résolution
ou annotation

09-08-22

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECOMMANDER à la MRC de Pierre-De Saurel, la nomination de madame Marie-Ève Marcoux, coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux afin de représenter la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel au comité régional culturel (CRC).

ADOPTÉE

10- GESTION DES APPELS 911, CONTRAT DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE C.A.U.C.A. opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE C.A.U.C.A. opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie, tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE C.A.U.C.A. est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à C.A.U.C.A. à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de C.A.U.C.A., en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a conclu une entente avec la firme C.A.U.C.A. pour le service 9-1-1 depuis le 12 décembre 2002 et renouvelé en octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuel arrive à échéance prochainement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services rendus par la firme C.A.U.C.A.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELER l'entente avec C.A.U.C.A. octroyant le mandat de répondre aux appels 9-1-1 du territoire de Sainte-Anne-de-Sorel;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le renouvellement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

10-08-22

11- MANDAT POUR LA MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM), la municipalité doit faire effectuer un audit;

CONSIDÉRANT l'offre de service de FBL, *société de comptables professionnels agréés*, pour la mission de procédures convenues dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat à la firme *FBL, société de comptables professionnels agréés*, pour la mission de procédures convenues dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM) au coût de 2 750 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12-08-22

12- PROJET AÎNÉS ACTIFS AUTOMNE 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre le programme *Aînés actifs* à l'automne 2022, ce projet s'adresse particulièrement aux personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les aînés dans leur volonté d'être actifs;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative répond à deux (2) objectifs du plan d'action de la Politique MADA (*Municipalité Amie Des Aînés*) soit :

- favoriser le développement actif sur le territoire de la municipalité et développer différentes activités de loisir pour les aînés;
- offrir un milieu de vie agréable et favorable aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OFFRIR des cours de gymnastique au coût de 826,00 \$ pour la session d'automne 2022 pour 14 semaines;

D'OFFRIR des cours de yoga au coût de 900,00 \$ pour la session d'automne 2022 pour 15 semaines;

DE DÉFRAYER les frais inhérents à ce projet.

ADOPTÉE

13-08-22

13- CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

-13- a) Travaux complémentaires à la construction de la terrasse

CONSIDÉRANT la construction de la nouvelle terrasse du nouveau *Centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications relativement à la pente en ajoutant un muret de pierres de type *boulder* et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de procéder à la construction de l'allée d'accès en dalles de patio_Blu 60 Lisse _ Techo-Bloc;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise *Terrassement Technick inc.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER l'entreprise *Terrassement Technick inc.* afin d'apporter certaines modifications relativement à la pente de la terrasse en ajoutant un muret de pierres de type *boulder* et de procéder à la construction de l'allée d'accès en dalles de patio_Blu 60 Lisse _ Techo-Bloc au coût de 29 784 \$ plus taxes, selon l'offre de service du 19 août 2022 amendée;

DE PUISER les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

14- AUTRES AFFAIRES

15- QUESTIONS DU PUBLIC

M. Pierre Pontbriand : Questions sur certaines factures à payer.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE

14-08-22

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »